



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements publics et privés

Question écrite n° 31764

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la radicalisation des pratiques religieuses dans les hôpitaux. L'école n'est pas le seul territoire affecté par les entorses à la laïcité car l'on constaterait (notamment selon la commission Stasi) une intrusion des particularismes religieux et culturels à l'hôpital. Ils prendraient la forme de femmes refusant d'être examinées par des hommes, de certaines internes femmes refusant d'examiner des hommes, etc. Elle lui demande s'il est possible de clarifier les conditions d'exercice de la communauté des soignants dans les hôpitaux.

Texte de la réponse

L'attention du ministre est attirée sur le respect du principe de laïcité dans les établissements publics de santé. L'honorable parlementaire lui demande s'il est possible de clarifier les conditions d'exercice de la communauté des soignants dans les hôpitaux. Le ministre lui rappelle que les principes de liberté de conscience, de laïcité de l'État et de neutralité des services publics résultent de textes constitutionnels et législatifs et s'appliquent à tous les fonctionnaires et agents publics. À cet égard, dans son discours en date du 17 décembre 2003, le Président de la République a réaffirmé ces principes en soulignant l'interdiction pour chaque agent public au service de tous et de l'intérêt général d'afficher ses propres croyances et opinions. Il a également précisé que, de la même manière, les convictions du citoyen ne sauraient l'autoriser à récuser un agent public et qu'en ce qui concerne l'hôpital rien ne saurait justifier qu'un patient refuse, par principe, de se faire soigner par un médecin de l'autre sexe. Il faudra que la loi vienne consacrer cette règle pour tous les malades qui s'adressent au service public. Le ministre indique qu'il a confié à ses services le soin d'élaborer un projet de texte sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31764

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 227

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2809